







J'attends un enfant

Comment bien se préparer à cette arrivée ?





Début de la conférence dans quelques minutes...

Contenu du webinaire présenté par :







L'accompagnement de la Pmi avec Alexandra HERROUIN, sage-femme et Sophie MESNEL, puéricultrice



Les droits et démarches à la Caf avec Anne ANDRE et Karine LEVALLET, conseillères sociales et familiales

Pendant la
grossesse
Jusqu'au 3ème mois
4ème mois
5ème mois
6ème mois
7ème et 8ème mois
9ème mois
Après la naissance
iusqu'au 3 mois de l'enfant

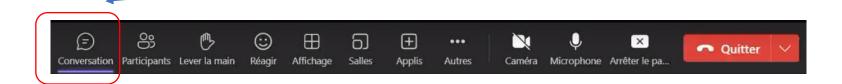






Les questions - réponses : Posez toutes vos questions dans la

conversation!

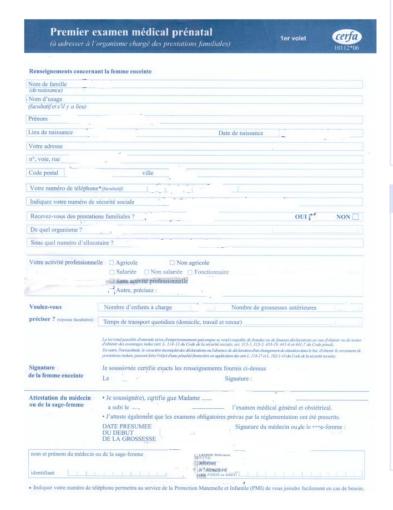


Attention : vous ne devez pas transmettre d' information personnelle (Nom, prénom, N° de sécurité sociale, N° allocataire...)



Vous avez déclaré votre grossesse à la Caf

(Pendant la
		grossesse
(Jusqu'au 3ème mois
(5	4ème mois
	5	5ème mois
(5	6ème mois
(5	7ème et 8ème mois
(5	9ème mois
	5	Après la naissance
(5	jusqu'au 3 mois de l'enfan





Déclaration de grossesse

confirmé votre grossesse

Date de début de erceness

Date du Les examen prépatai

examen prénatal

Votre medecin a realise le 1er examen prenatal et a

Votre médecin vous a remis le certificat du 1 er

- 1 La modification de mon profil est accessible dès l'écran d'accueil. Je clique sur l'icône « Profil ».
- ② Je clique sur le crayon en face de « Déclarer une grossesse » pour commencer ma déclaration.

Déclarer une grossesse



- ③ Je complète ma déclaration de grossesse en utilisant les informations présentes sur le 1er examen prénatal :
- la date de début de ma grossesse,
- la date du 1er examen prénatal,
- le nombre d'enfants conçus,
- le nom et le numéro de téléphone du médecin ou de la sage femme qui a effectué le 1^{er} examen prénatal.

Le récapitulatif de ma déclaration de grossesse s'affiche. Je peux modifier mes informations en cliquant sur le crayon //

Je coche la case « J'ai pris connaissance des conditions générales d'utilisation... » puis je valide ma déclaration.

Ma déclaration est enregistrée!

Comment transmettre mes documents?

Pour que ma Caf enregistre ma déclaration de grossesse, je dois transmettre des documents justificatifs.

Mes démarches

Accessible

A consulter

4

Je peux le faire directement après ma déclaration ou plus tard dans la rubrique **Démarches** en cliquant sur l'onglet « À transmettre » 1

- 2 Je clique sur le bouton « Joindre le document ».
- 3 Une fois que le document est enregistré, je clique sur « Valider ».
- ① Une fois mes documents justificatifs transmis à ma Caf, je peux suivre l'avancement de ma déclaration de grossesse en allant dans l'onglet « À consulter ».





L'accompagnement de la PMI en prénatal

Pendant la grossesse Jusqu'au 3ème mois 4ème mois 5ème mois 6ème mois 7ème et 8ème mois 9ème mois Après la naissance jusqu'au 3 mois de l'enfant

La sage-femme de P.M.I.

- Le service P.M.I. est destinataire de tous les avis de grossesse.
- Vous recevrez durant votre grossesse un courrier de mise à disposition ou de proposition de visite à domicile d'une sage-femme.
- Vous pouvez bénéficier :
 - d'un bilan prénatal de prévention avec la sage-femme avant le 5^{ème} mois de grossesse et d'un entretien prénatal précoce à partir du 4^{ème} mois de grossesse.
 - de consultations prénatales tous les mois à partir du 3^{ème} mois de grossesse.
 - d'une préparation à la naissance et à la parentalité à partir du 7^{ème} mois de grossesse.
- Sur prescription médicale, la sage-femme peut se rendre à votre domicile our des monitorings.

La puéricultrice de P.M.I.

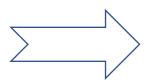
- La puéricultrice peut vous rencontrer pour vous aider à préparer l'arrivée de votre enfant.
- Pensez à faire la reconnaissance anticipée en mairie.





Le suivi de grossesse, c'est :

- Pendant la
 grossesse
 Jusqu'au 3ème mois
 4ème mois
 5ème mois
 6ème mois
 7ème et 8ème mois
 9ème mois
 Après la naissance
 iusqu'au 3 mois de l'enfant
- 7 consultations prénatales obligatoires (1 par mois à partir du 4ème mois de grossesse jusqu'à l'accouchement)
- des analyses biologiques chaque mois
- 3 échographies
- 1 entretien prénatal précoce obligatoire (médecin, PMI, sage-femme libérale)
- 1 bilan prénatal de prévention (sage-femme libérale ou PMI)
- 7 séances de préparation à la naissance et à la parentalité



A réception de la déclaration de grossesse, un calendrier de suivi personnalisé est envoyé sur votre compte Ameli.

Visualisez mois par mois les périodes des examens médicaux, ainsi que les dates de congé maternité!



La prise en charge de votre grossesse par l'Assurance Maladie :

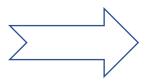
Pendant la
grossesse
Jusqu'au 3ème mois
4ème mois
5ème mois
6ème mois
7ème et 8ème mois
9ème mois
Après la naissance

jusqu'au 3 mois de l'enfant

Avant le 6ème mois :

Les examens obligatoires sont pris en charge à 100 % *.

A partir du 1^{er} jour du 6^{ème} mois et jusqu'à 12 jours après l'accouchement : Tous les frais médicaux sont pris en charge à 100 % *.



Si vous avez de faibles ressources, vous pouvez peut-être bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ou de l'Aide Médicale d'Etat (AME).

Contactez votre CPAM pour plus d'informations.



La prévention bucco-dentaire :



A partir du 4^{ème} mois de grossesse et jusqu'au 12^{ème} jour après l'accouchement, bénéficiez d'un examen de prévention bucco-dentaire pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.



Si vous n'avez pas reçu l'invitation de l'Assurance Maladie, contactez votre CPAM depuis votre compte ameli.

4ème mois

5ème mois

6ème mois

7ème et 8ème mois

9ème mois

Après la naissance

jusqu'au 3 mois de l'enfant





Droits et démarches

- Créer votre compte ou se connecter à votre compte personnel www.caf.fr pour suivre l'évolution de votre dossier (précautions sur les délais de traitement)
- Réfléchir et rechercher un mode d'accueil : Crèche, Assistant Maternel, Service de garde à domicile, Accueil de loisirs, Relais petite enfance sur monenfantific



Pour chaque Rdv de suivi de grossesse, munissez-vous toujours de :

- Pendant la
 grossesse
 - Jusqu'au 3ème mois
 - 4ème mois
 - 5ème mois
 - 6ème mois
 - 7ème et 8ème mois
 - 9ème mois
 -) Après la naissance
 - jusqu'au 3 mois de l'enfant

- Votre dossier de maternité,
- Vos résultats de vos examens de laboratoire,
- Vos échographies,
- Votre carte vitale ou votre attestation de droits.



Pour être bien remboursée : n'oubliez pas de mettre à jour votre carte vitale.





Pendant la grossesse

Jusqu'au 3ème mois

4ème mois

5ème mois

6ème mois

7ème et 8ème mois

9ème mois

Après la naissance

jusqu'au 3 mois de l'enfant

Droits et démarches

s'informer sur les aides à domicile, contacter l'une de ces deux associations :

Aide à domicile de l'Orne A'Dom 61 ZA les Josnets - La Lande Patry - BP 27 61101 Flers Cedex 02 33 65 28 32 aideadomiciledelorne@wanadoo.fr

Fédération Aide à Domicile en Milieu Rural (Admr) de l'Orne Rue de Bel Air - BP 132 Cerisé - 61004 Alençon Cedex 02 33 81 25 00 accueil@fede61.admr.org

Un barème de participation horaire est appliqué en fonction du quotient familial.



Pendant la
grossesse
Jusqu'au 3ème mois
4ème mois
5ème mois
6ème mois
7ème et 8ème mois
9ème mois
Après la naissance

jusqu'au 3 mois de l'enfant

La prime à la naissance à la Caf sera étudiée à partir de :

- la déclaration de grossesse,
- de la création,
- de la mise à jour de son dossier Caf.

Cette prestation est sous conditions de ressources.

Prime à la naissance 1019,40 € (par enfant) Montant au 01/04/2023

Versement unique au cours du 7ème mois de grossesse



Pendant la
 grossesse

Jusqu'au 3ème mois

4ème mois

5ème mois

6ème mois

7ème et 8ème mois

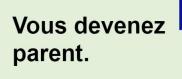
9ème mois

) Après la naissance

jusqu'au 3 mois de l'enfant

Étre accueilli(e) par une conseillère sociale et familiale Caf pour évoquer les changements et les démarches liés à l'arrivée de mon premier enfant, 1ère grossesse ou naissances multiples :

- ➤ Aborder ce passage de la vie de couple à celle de parent
- ➤ Soutenir cette transition, ce nouveau rôle où on se sent parfois fragilisé(e)
- ➤ Organiser l'accueil matériel de bébé
- ➤ Rassurer sur les conditions financières en lien avec l'arrivée de l'enfant
- ➤Informer sur les services de la petite enfance du territoire, les différents modes de garde, le congé parental
- ➤Orienter vers des services pour vous rassurer, prendre du temps pour vous.



Nos travailleurs sociaux vous accompagnent.







Le congé maternité :

Nombre d'enfants déjà à charge	Nombre d'enfants attendus	Durée du congé maternité
0 ou 1 enfant à charge		16 semaines au total → 6 semaines avant l'accouchement → 10 semaines après
Au moins 2 enfants à charge (ou nés viables)		26 semaines au total → 8 semaines avant → 18 semaines après (ou 10 semaines avant et 16 après)
Quel que soit le nombre d'enfants à charge		34 semaines au total → 12 semaines avant → 22 semaines après (ou 16 semaines avant et 18 semaines après)
Quel que soit le nombre d'enfants à charge		46 semaines au total → 24 semaines avant →22 semaines après



Pendant la
grossesse
Jusqu'au 3ème mois
4ème mois
5ème mois

7ème et 8ème mois

9ème mois

6ème mois

) Après la naissance jusqu'au 3 mois de l'enfant Le congé maternité :

Sur avis médical,

- Et si votre état de santé le justifie, un repos supplémentaire de 14 jours fractionnables peut-être prescrit avant le congé maternité par le professionnel de santé qui vous suit dès lors que votre grossesse est déclarée auprès de votre CPAM => c'est le congé pathologique.
- Et si vous le souhaitez, vous pouvez reporter des jours de congé prénatal sur le congé postnatal dans la limite de 3 semaines => pour cela, adressez à votre caisse, un certificat médical accompagné de votre courrier.



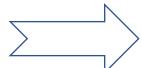
Les indemnités journalières :

- Pendant la
 grossesse
 Jusqu'au 3ème mois
 - 5ème mois

4ème mois

- 6ème mois
- 7ème et 8ème mois
- 9ème mois
-) Après la naissance jusqu'au 3 mois de l'enfant

- Les indemnités journalières sont les sommes versées pour compenser la perte de salaire pendant votre congé maternité.
- Les conditions pour en bénéficier et le calcul sont différents en fonction de votre statut : salariée, demandeuse d'emploi, travailleuse indépendante ou conjointe collaboratrice, IJ paternité...



Retrouvez toutes les informations sur <u>www.ameli.fr</u> et estimez en quelques clics le montant prévisionnel de vos indemnités journalières avec le simulateur en ligne!





•	Pendant la
	grossesse
\Diamond	Jusqu'au 3ème mois
\Diamond	4ème mois
\Diamond	5ème mois
\Diamond	6ème mois
•	7ème et 8ème mois
\Diamond	9ème mois
\Diamond	Après la naissance
\bigcirc	jusqu'au 3 mois de l'enfant

Santé

- Faire le 7^{ème} examen prénatal
- Participer aux séances de **préparation à l'accouchement**

Droits et démarches

- Bénéficier de l'aide à domicile
- Définir son mode de garde pour demander ou non le Complément Mode de Garde (Cmg), et réfléchir à la possibilité de demander un ou des congés parentaux avec une Prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepare)



) Pendant la grossesse

Jusqu'au 3ème mois

4ème mois

5ème mois

6ème mois

7ème et 8ème mois

9ème mois

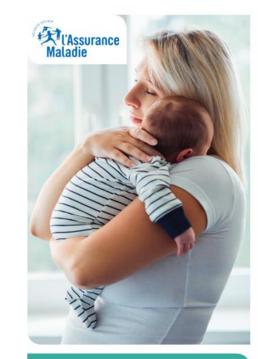
A la naissance

jusqu'au 3 mois de l'enfant

PRADO Maternité:

Un service proposé par l'Assurance Maladie qui permet une prise en charge adaptée à votre domicile pour vous et votre enfant par une sage-femme libérale ou Pmi.

- Un conseiller vous rend visite à la maternité après accord de l'équipe médicale pour vous proposer le service.
- Si vous le souhaitez, il vous met en relation avec la sagefemme de votre choix.
- La sage-femme vous prend en charge ainsi que votre enfant à votre domicile.
- Le conseiller reste joignable pendant la durée du service et réalise un bilan en fin de prise en charge.



Pourquoi rester à la maternité quand on peut rentrer à la maison?

Avec Prado, c'est possible.

Prado le service de retour à domicite



Parlez-en à votre maternité!



Comment déclarer la naissance à la Caf?

Pendant la
grossesse
Jusqu'au 3ème mois
4ème mois
5ème mois
6ème mois
7ème et 8ème mois
9ème mois

usqu'au 3 mois de l'enfant



- 1 La modification de mon profil est accessible dès l'écran d'accueil. Je clique sur l'icône « Profil ».
- 2 Je clique sur le crayon en face de « Déclarer une naissance » pour commencer ma déclaration.

Déclarer une naissance

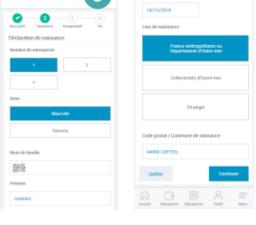


- Déclaration de naissance 3 Je complète ma déclaration de naissance :

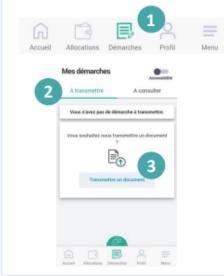
 le nombre de naissances,
 - le sexe,
 - · le nom de famille et le prénom de l'enfant,
 - la date de naissance,
 - le lieu de naissance.
 - · le code postal de la commune de naissance.

Le récapitulatif de ma déclaration de naissance s'affiche. Je peux modifier mes informations en cliquant sur le crayon 2

Je coche la case « J'ai pris connaissance des conditions générales d'utilisation... » puis je valide ma déclaration.



Comment transmettre mes documents?



Dans la majorité des cas, le certificat de naissance n'est pas nécessaire. Si besoin, je peux simplement le prendre en photo et le joindre à ma déclaration.

- ① Je peux le faire directement après ma déclaration ou plus tard dans la rubrique **Démarches** en cliquant sur l'onglet « À transmettre » ②
- 3 Je clique sur les bouton « **Transmettre un document** ». Une fois que le document est enregistré, je clique sur « **Valider** ».
- ④ Je peux suivre le traitement de ma déclaration de naissance dans la rubrique « A consulter ».







A la naissance de votre enfant :

Déclarez la naissance de votre enfant sur votre compte Ameli après la déclaration à la mairie.

■ Mes démarches Déclaration d'un nouveau -né

• L'inscription d'un enfant sur la carte Vitale des deux parents est possible, avec l'accord des deux parents.

Mes démarches Inscrire votre enfant sur la carte vitale de l'autre parent

- La CPAM vous enverra un calendrier personnalisé des examens obligatoires du nourrisson pour sa surveillance médicale et ce jusqu'à ses 3 ans.
- Vous pouvez télécharger le guide du jeune enfant 0-3 ans sur Ameli. Ce guide apporte des informations sur les étapes clés de la croissance de l'enfant, ses examens médicaux, ses vaccinations et de nombreux conseils santé.
- Sur Ameli.fr, activez dans votre espace Prévention l'onglet « la santé de mon enfant », service qui vous permet de recevoir mois après mois des infos pratiques sur le suivi de bébé.

Pendant la grossesse

Jusqu'au 3ème mois

4ème mois

5ème mois

6ème mois

7ème et 8ème mois

9ème mois

A la naissance

jusqu'au 3 mois de l'enfant



Pendant la grossesse Jusqu'au 3ème mois 4ème mois 5ème mois 6ème mois 7ème et 8ème mois 9ème mois A la naissance usqu'au 3 mois de l'enfant

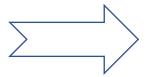
Le Congé Paternité:

La durée du congé de paternité et d'accueil de l'enfant est de :

- 25 jours pour la naissance d'un enfant
- 32 jours pour une naissance multiple

Ce congé comporte une partie obligatoire et une période non obligatoire qui doit être prise dans un délai de 6 mois suivant la naissance de l'enfant.

Il peut être pris en une ou en plusieurs fois, différent selon la situation professionnelle de l'assuré.



RDV sur www.ameli.fr pour en savoir plus!



L'accompagnement de la PMI en post natal :

- Pendant la grossesse
- Jusqu'au 3ème mois

4ème mois

5ème mois

6ème mois

7ème et 8ème mois

9ème mois

- A la naissance
- jusqu'au 3 mois de l'enfant

- La sage-femme de P.M.I.
 - Dans le cadre du PRADO, la sage-femme peut vous rendre visite après la sortie de la maternité.
 - Vous pouvez bénéficier d'un entretien postnatal avec la sage-femme de P.M.I. 4 à 8 semaines après l'accouchement.
 - La sage-femme peut vous rencontrer pour vos vaccinations, celles de votre entourage et pour la contraception postnatale.
- La puéricultrice de P.M.I.
 - Le service de P.M.I. est destinataire de tous les avis de naissance.
 - Vous recevrez dans les 3 semaines après la naissance un courrier de mise à disposition ou de proposition de visite à domicile d'une puéricultrice.
 - La P.M.I. est gratuite et ouverte à toutes les familles jusqu'aux 6 ans de l'enfant.
 - La P.M.I. peut proposer le suivi médical de votre enfant dans un lieu de consultation avec le Médecin de P.M.I.



Votre suivi médical après l'accouchement :

Pendant la
grossesse
Jusqu'au 3ème mois
4ème mois
5ème mois
6ème mois
7ème et 8ème mois
9ème mois

A la naissance
jusqu'au 3 mois de l'enfant

- 1 examen clinique postnatal : obligatoirement réalisé dans les 8 semaines après l'accouchement par un médecin, une sage-femme libérale, à l'hôpital ou en PMI
- 2 séances de suivi postnatal avec une sage-femme libérale
- Des séances de rééducation périnéale assurées par une Sage-femme libérale ou un kinésithérapeute



Le suivi médical de votre bébé :

Pendant la
grossesse
Jusqu'au 3ème mois
4ème mois
5ème mois
6ème mois
7ème et 8ème mois
9ème mois

A la naissance
jusqu'au 3 mois de l'enfant

- Dès sa naissance et tout au long de son enfance, votre enfant bénéficie d'un suivi médical continu effectué par un pédiatre, par un médecin généraliste en libéral ou PMI
- Des examens pratiqués dès sa naissance :
 - Un dépistage néonatal à la maternité
 - Des examens obligatoires (un par mois la première année)
 - Des vaccinations obligatoires et recommandées



Apportez son carnet de santé à chaque consultation.



Pendant la grossesse Jusqu'au 3ème mois 4ème mois 5ème mois 6ème mois 7ème et 8ème mois 9ème mois Après la naissance et plus

Droits et démarches

Vérifier son droit à l'allocation de base et aux allocations familiales (si 2 enfants), sous conditions de ressources

Allocation de base 184.81 € / mois (92.40 € à taux partiel) Montant au 01/04/2023

Valorisée à compter du mois suivant la naissance de l'enfant, payée mensuellement à terme échu (le 5 du mois suivant) et jusqu'aux 3 ans. Une seule allocation de base par famille (sauf naissances multiples)



Pendant la grossesse Jusqu'au 3ème mois 4ème mois 5ème mois 6ème mois 7ème et 8ème mois 9ème mois • Après la naissance • et plus

Droits et démarches

- Prendre contact avec son employeur (congé parental) <u>www.service-public.fr</u>
- Faire une demande de Prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepare)

Prepare
4 possibilités / 4 montants

Versement mensuel pendant le congé parental ou si activité à temps partiel :

428.71 € si congé parental,

277.14 € si activité à temps partiel < ou = à 50%,

159.87 € si activité à temps partiel entre 50 % et 80 %,

700.74 € si Prepare majorée



Pendant la
grossesse
Jusqu'au 3ème mois
4ème mois
5ème mois
6ème mois
7ème et 8ème mois
9ème mois

Après la naissance
et plus

Droits et démarches

• si un problème de santé nécessite une présence accrue près de votre enfant, demander l'Allocation journalière de présence parentale (Ajpp) sur www.caf.fr/mon_compte/faire une demande.



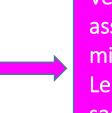
Pendant la grossesse Jusqu'au 3ème mois 4ème mois 5ème mois 6ème mois 7ème et 8ème mois 9ème mois Après la naissance et plus

Droits et démarches

Cmg

• faire sa demande de Complément de libre choix du mode de garde (Cmg) si vous faites garder votre enfant par un salarié assistant maternel agréé ou garde à domicile, une association ou une entreprise de garde à domicile ou une micro-crèche.

A noter : Il n'y a pas de Cmg pour les modes d'accueil collectifs puisqu'ils sont financés directement par la Caf et par la Msa, ou par les collectivités locales. Les familles ont une tarification calculée selon des barèmes. S'adresser directement aux structures.



Versement mensuel pour la garde de l'enfant par une assistante maternelle ou par une garde à domicile ou par une micro-crèche ou une crèche familiale.

Le montant dépend des revenus et de la situation familiale en sachant que la Caf ne prend jamais en charge la totalité du coût (au maximum 85 % de prise en charge).





Pendant la
grossesse
Jusqu'au 3ème mois
4ème mois
5ème mois
6ème mois
7ème et 8ème mois
9ème mois
• Après la naissance
• et plus

Vous employez un salarié:

Chaque mois, vous devez déclarer la rémunération de votre salarié sur le site <u>pajemploi.urssaf.fr</u>:

Le parent employeur a une seule démarche à faire par mois : déclarer le salaire de son employé.

- L'Urssaf service Pajemploi se charge de prélever le salaire sur le compte bancaire du parent employeur, après avoir déduit le montant de son CMG.
- Il reverse ensuite le salaire sur le compte bancaire de l'employé et
- Il adresse le bulletin de salaire à votre salarié.

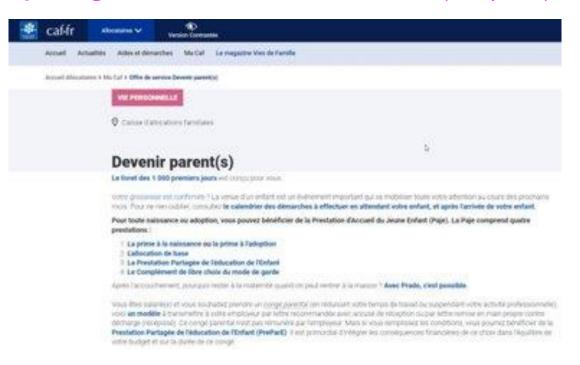


Pendant la
grossesse
Jusqu'au 3ème mois
4ème mois
5ème mois
6ème mois
7ème et 8ème mois
9ème mois

Après la naissance
et plus

Pour résumer, la Prestation d'accueil du jeune enfant c'est : 4 prestations

- la prime à la naissance
- l'allocation de base
- le complément libre choix du mode de garde (Cmg)
- la prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepare)





Pendant la
grossesse
Jusqu'au 3ème mois
4ème mois
5ème mois
6ème mois
7ème et 8ème mois
9ème mois
Après la naissance
et plus

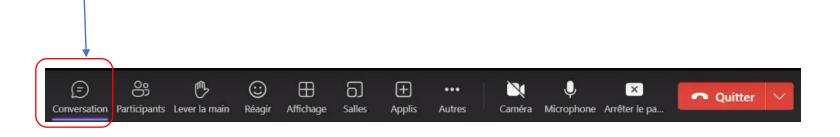
Droits et démarches

- déclarer tout changement de situation à la Caf (familial, professionnel, naissance, départ d'enfant...)
- <u>s'informer sur les lieux d'accueil enfant-parent</u> (les 6 lieux dans l'Orne sont situés à : Alençon, l'Aigle, Val au Perche, Bellême, Rémalard en Perche). Retrouver leurs coordonnées auprès de la Conseillère sociale et familiale Caf, du Relais Parents Enfants ou sur monenfant.

Vos questions / Nos réponses



Les questions-réponses : Posez toutes vos questions dans la conversation !









Retrouvez le diaporama sur le caf.fr <u>Webinaire J'attends un</u> enfant | Bienvenue sur Caf.fr

(https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-orne/actualites-departementales/webinaire-j-attends-un-enfant)







Vous avez besoin d'un Rdv?

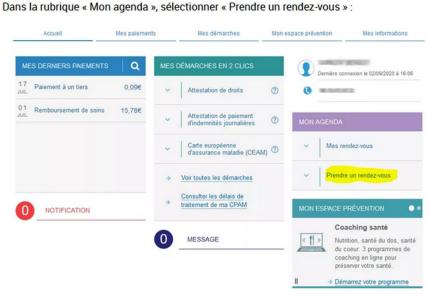
CAF: cliquez sur le lien si

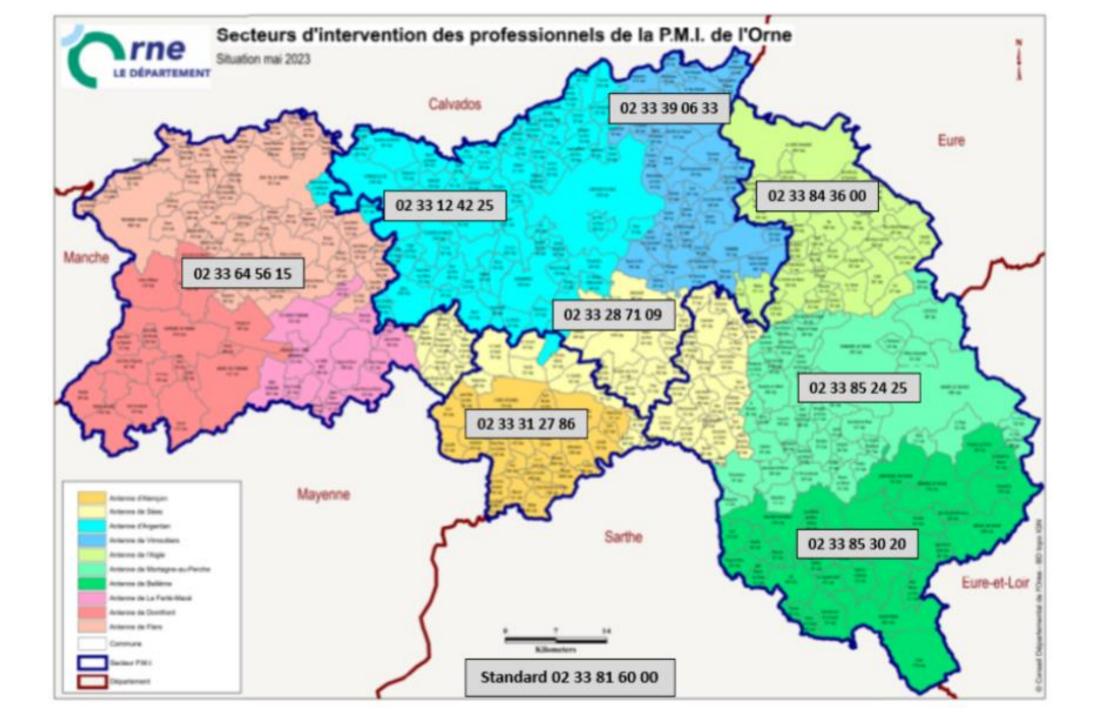
Vous souhaitez être contacté(e) par le travailleur social de la Caf de l'Orne suite au Webinaire J'attends un enfant | Bienvenue sur Caf.fr

PMI : <u>contact.pmi@orne.fr</u> (adresse mail qui restera valide jusqu'au 30/09/2023) Retrouvez l'ensemble de nos coordonnées sur les courriers qui vous sont adressés

CPAM: => connectez-vous sur votre compte ameli.fr pour prendre RDV!







Questionnaire de satisfaction

Merci de votre attention!

Retrouvez un <u>questionnaire de satisfaction</u> afin de nous donner du retour et nous permettre de nous améliorer pour mieux répondre aux besoins des parents ou futurs parents.





Accueil

Vos services

Vos événements de vie



VOUS ATTENDEZ UN ENFANT

Si votre grossesse est confirmée, vous devez effectuer certaines démarches avant et après la naissance de votre enfant.



Des outils disponibles à tout moment













